



COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2026-043

Séance du 19 mai 2026

Nombre

Conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	14
Absents	1

Date de convocation
11/05/2026

Date d'affichage
11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur ANASTASY William, Monsieur AZNAR Didier, Monsieur COLOMBELLE Frédéric, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur HENRY Claude, Madame LAFFUITTE Camille, Madame MAHEO Stéphanie, Monsieur MARTINEZ Thierry, Madame MAURIN Manon, Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie

Procurations : Madame BARBIN Tanya à Monsieur ANASTASY William

Absents excusés : Madame AGUILAR Catherine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Abrogation de la délibération DEL-2025-075 : Achat d'une parcelle de terrain (B63) par acte administratif et désignation d'un adjoint pour la signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL-2025-075 du 26 novembre 2025 portant sur l'achat d'une parcelle de terrain (B63) par acte administratif et désignation d'un adjoint pour la signature,

Vu le courrier du service de la publicité foncière de Nîmes en date du 2 avril 2026,

Pour faire suite à une erreur d'identification de cadastre et à un complément d'information, il convient d'abroger la délibération n° DEL-2025-075 du 26 novembre 2025 portant sur l'achat d'une parcelle de terrain (B63) par acte administratif et désignation d'un adjoint pour la signature.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **Approuve** l'abrogation de la délibération n° DEL-2025-075 du 26 novembre 2025 portant sur l'achat d'une parcelle de terrain (B63) par acte administratif et désignation d'un adjoint pour la signature
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,
Didier AZNAR

Le Maire,
Gérald MISSOUR

Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois